

Régularités et variation dans l'anthroponymie algérienne

*Fondil CHERIGUEN**

Un modèle anthroponymique relève du lexique d'une langue qui a fourni les anthroponymes car les noms propres ont été ou continuent à être d'anciens noms communs, adjectifs qualificatifs, verbes, etc. C'est bel et bien à la langue qu'ils doivent leur appartenance, même, si du point de vue de leur fonctionnement, ils peuvent paraître rejetés en dehors du lexique général de la langue, ce qui leur confère justement la possibilité de s'utiliser dans tout discours de n'importe quelle langue. Ils peuvent a-priori désigner des noms d'hommes en usage dans tel ou tel pays conformément à la langue ou aux langues qui ont été en usage et, dans ce cas, ils seraient des résidus d'anciens éléments du lexique dont la langue ou les langues correspondantes seraient ainsi disparues. Par processus d'émigration des populations humaines, des anthroponymes peuvent faire l'objet d'un transfuge et, à terme, sont pris en charge par la langue qui les reçoit en devenant familiers aux usagers du pays d'accueil qui les reçoit, d'abord comme des xénismes, puis comme des emprunts qu'il finit par intégrer dans son modèle anthroponymique.

Description générale du modèle anthroponymique algérien

Dans le cas de l'anthroponymie actuellement en usage en Algérie, il convient de retenir trois domaines linguistiques essentiels qui ont été à l'origine de la formation des noms propres d'hommes, bien que ceux-ci ne soient pas exclusifs car eux-mêmes peuvent avoir emprunté des éléments lexicaux à d'autres langues antérieurement parlées en Afrique du Nord, notamment le grec, le latin et le punique dont les résidus de cette dernière langue se seraient fondus dans l'arabe dialectal essentiellement. L'hybridation puis le brassage ont été tellement importants que ces noms sont difficilement reconnaissables comme ayant été grecs, latins ou puniques. Cela paraît d'autant plus plausible que les trois langues actuellement en usage ont toutes fait de nombreux emprunts au grec et au latin, que le berbère et l'arabe dialectal ont fortement subi l'influence lexicale du punique et qu'un mot à consonance inhabituelle peut mieux faire l'objet d'un surnom avant d'être définitivement codifié et adopté comme anthroponyme. De toutes ces langues pourtant, il y en a particulièrement une qui a prédominé dans l'usage patronymique algérien : c'est l'arabe dialectal et cela est aussi et surtout favorisé par l'établissement de l'état-civil en Algérie institué par la colonisation française dont les préposés à cette entreprise étaient de loin meilleurs connaisseurs de l'arabe que du berbère : ce qui a eu pour conséquence une forte tendance à l'arabisation des patronymes.

* Professeur, Université de Béjaïa

Le même phénomène s'est aussi produit pour l'ethnonymie, ainsi que pour la toponymie et l'hydronymie comme cela peut être constaté dans les cartes géographiques. Tous les noms préfixés par le berbère *Aït*, « les gens de... » ont été presque systématiquement transformés en leur équivalent arabe *Beni* ; et le préfixe berbère *U*, « fils de... » en préfixe arabe *Ben*. Mais cette arabisation onomastique a aussi pour origine les données fournies par les informateurs locaux dont la quasi-totalité est arabophone ou cultivée en arabe. Dans ce cas, nous désignons par souche arabe tous les patronymes que cette langue caractérise par sa morphologie, le terme *hybride* étant moins approprié, la langue ne reconnaissant que des morphologies qui leurs sont propres. Quand on dit d'un nom qu'il est hybride, on reste indécis quant à son appartenance à telle ou telle langue, alors que la morphologie l'a déjà formé et rangé dans telle ou telle autre langue ; *Benmokrane* ou *Mokrani* sont des noms de souche arabe dialectale, alors que *Arab* et *Fadma* sont des noms de souche berbère, même si les premiers procèdent d'étymons d'origine berbère et les seconds, d'étymons d'origine arabe. Ainsi dans toute étude onomastique la morphologie est déterminante. Elle est même, avec l'étymologie, l'unique moyen qui permet d'identifier l'évolution d'un nom. Dans la souche arabe, c'est *Ben* qui est la plus productive avec *Bou* qui signifie « celui, l'homme au(x) ... ». Quand l'élément *Ben*, « fils de » n'est pas partie intégrante du patronyme, l'état-civil en use systématiquement pour identifier les personnes : ainsi tout individu inscrit dans le registre d'état-civil l'est sous la forme de *X*, suivi de *ben* ou de *bent* (féminin), « fils ou fille d'Untel (nom du père) et d'un autre nom, celui de la mère ». Mais avant la mention du nom de la mère, c'est la filiation paternelle remontant à la troisième génération qui est d'abord prise en considération. Il y a donc prolongement du nom strict (i.e. nom et prénom) de la personne. Sur ce point, la tradition orale n'opère guère différemment, car on y constate que quand le prénom ne suffit pas à identifier un individu, il est fait recours à un prolongement onomastique pour la précision, sous la forme de *fils* ou *filles* d'Untel, lui-même *fils* d'Untel (ce dernier remontant à la troisième génération). A proprement parler, le véritable apport de l'état-civil français a été, en plus de l'enregistrement systématique des naissances (et des décès), la codification écrite de deux éléments constitutifs de l'anthroponyme, le prénom et le patronyme, procédé devenu aujourd'hui universel. Le fait qu'un patronyme ou prénom puisse se présenter sous deux ou plusieurs composants ne modifie en rien le procédé universel toujours de forme binaire. S'agissant des patronymes de souche berbère, les préfixés par *At* (transcription francisée : *Aït*, aujourd'hui repris par la transcription arabe sous cette forme) peuvent apparaître comme les plus fréquents. Mais il n'en demeure pas moins, tout comme dans la souche arabe, que l'aspect *sobriquet* souvent préfixé par *bou* a engendré un grand nombre de patronymes issus de cette langue. A cela s'ajoute le doublet de *At* qui est *U* : comme dans *Ouali*, *Ouramdane*, etc. Les patronymes avec un *T* initial, forme du féminin, ont aussi leur importance numérique. De façon plus générale, on retrouve pour les patronymes issus du berbère les quatre initiales du substantif et/ou de l'adjectif de cette langue, *a,i,u,t*. Parmi les autres noms commençant

par d'autres phonèmes, certains sont d'origine arabe, d'autres, même d'origine berbère, ont pris une morphologie arabe et relèvent donc de cette langue.

Le modèle anthroponymique maghrébin

Il y a modèle anthroponymique quand un ensemble d'anthroponymes est formé à partir d'un lexique qui a subi les mêmes influences d'une ou plusieurs langues. De ce point de vue, le modèle anthroponymique algérien s'inscrit dans celui plus global et qui est le modèle maghrébin. La spécificité de ce modèle est que dans aucun pays de cette aire géographique ne prédomine une langue unique. L'arabe dialectal et le berbère, dans leurs variétés lexicales, sont en situation d'adstrat. Tous ces anthroponymes sont des mots qui peuvent être appréhendés dans leur aspect matériel de signifiant comme des formations plus ou moins anciennes, ou, parfois, plus ou moins récentes notamment en ce qui concerne les prénoms, dont certains sont plus circonscrits à telle ou telle autre génération et aujourd'hui souvent motivés par les phénomènes médiatiques. Toutefois la tradition orale maghrébine fait mieux exception en matière de transmission du prénom, ce qui n'est pas le cas dans les pays à longue tradition écrite. Il n'est pas rare en Algérie et au Maghreb de voir repris un prénom dès la troisième génération sous la forme de *Amar, fils de Ali*, lui-même *fils de Amar*. et dans certains cas, bien que plus rares, le prénom du fils dont le père serait décédé avant la naissance reste le même que celui du père. Cette tradition est marquée par la série des prénoms (et des patronymes) de la racine *XLF* dont nous citons quelques exemples *Kbellaf, Makhlouf, Khélifa*, etc. Ce qui correspond, dans la tradition française, par exemple, à *René(e), re-né(e)*, « né(e) une deuxième fois ». Toutes ces formations sont susceptibles de recevoir une interprétation. Celle-ci peut être transparente si l'anthroponyme correspond à un mot encore en usage dans la langue qui l'a formé ; elle peut être plus ou moins opaque selon que l'anthroponyme en question est le résidu d'un mot ancien qui aurait disparu d'un dialecte donné pour ne survivre que dans un dialecte voisin sous une autre forme ou parfois sous la même forme. Mais la valeur d'une interprétation dépend aussi du degré de connaissance que l'on a du vocabulaire de la langue et/ou du dialecte dont est issu l'anthroponyme. Comme elle dépend aussi des aléas qui peuvent survenir dans la segmentation pour l'analyse qui conditionne, à son tour, l'approche morphologique ; exemple : *Bentamine* doit être relu *ben*, « fils de » + *tamine* ou *bent*, « fille de » + *amine* ? Par ailleurs, il arrive souvent que l'anthroponyme apparaisse sous forme de dérivé ou de composé. *Makhloufi, Ouartilani, Aoughlis, Aidel, Jeannet* sont des dérivés ; *Benchâbane, Ighilabriz* ... sont des composés ; et *Lekbal, Timridjine, Rivière, Bois*... sont des noms simples. Voilà donc les trois aspects morpo-lexicaux sous lesquels peuvent se présenter les patronymes algériens.

Caractéristiques du modèle anthroponymique algérien

En règle générale un modèle anthroponymique cumule plusieurs procédés de formation du lexique de la langue dont il est issu : nom simple, dérivé, composé, tronqué, etc. Il peut cumuler aussi deux types de désignation, comme c'est le cas de l'état-civil algérien depuis son institution durant la période coloniale. La particule *ben* au deuxième degré a été l'apport de l'état-civil colonial, du moins dans sa généralisation ; car la tradition orale se contentait le plus souvent du premier degré sous forme de : *X, fils d'Untel* et non de *X, fils d'Untel, lui-même fils d'Untel*, comme cela est systématiquement le cas dans les registres d'état-civil hérités de la colonisation et qui sont en vigueur aujourd'hui encore quand l'arabisation des actes d'état-civil rétablit l'usage de *ben* sous la forme *iben* au premier et au deuxième degré ; mais, d'une façon ou d'une autre, hormis la réadaptation de cette particule, le patronyme se retrouve en amont et en aval du prénom du concerné : patronyme + X (prénom) + patronyme (précédé de *ben*). Le fait que la particule *fils de* ne soit pas redondante dans l'état-civil colonial pour céder la place à la forme arabe n'est pas fortuit, il permet de mieux désigner le concerné dans une double forme, la dernière étant intégrée à la tradition orale de l'arabe dialectal ou du berbère.

Variation

Si le modèle anthroponymique usité à l'état-civil algérien s'inscrit dans un modèle plus large : le modèle maghrébin, il n'en demeure pas moins que d'importantes variantes peuvent être notées :

- a) une francisation plus importante du nom ou prénom, *Moussa* en *Moussat* ; *Mériem* en *Marie* ;
- b) si les prénoms et les noms portés par les Maghrébins sont parfois homonymes d'un pays à un autre, le prénom *Moncef* n'est attesté qu'en Tunisie ;
- c) du fait d'une plus grande francisation des noms ou prénoms algériens, la particule arabe *el* est beaucoup plus en usage dans les noms tunisiens, sauf pour les noms ou prénoms précédés du préfixe *abd* dont la graphie francisée ne le fait pas apparaître en tant que tel : *Abdellatif*, *Abdelmadjid*, etc. Dans l'état-civil algérien de la colonisation, des noms composés de ce genre sont souvent enregistrés sous leur forme simple qui ne conserve plus que le dernier composant chaque fois qu'il s'agit du prénom, *Madjid*, *Hamid* (pour respectivement *Abdelmadjid*, *Abdelhamid*, etc.) formes auxquelles les réduit souvent la tradition orale ;
- d) les patronymes marocains sont plus majoritairement de souche berbère que les patronymes algériens, eux-mêmes plus majoritaires que les patronymes tunisiens presque entièrement arabisés.